Associations
demain c'est aujourd'hui

INTERVIEW – La plupart des associations généalogiques et historiques ont entamé une réflexion sur leur avenir. Les multiples offres sur Internet les invitent à s'y exposer si ce n'était pas déjà le cas, à marquer leurs différences et à proposer des services qui correspondent aux attentes et au mode de fonctionnement des chercheurs d'aujourd'hui. Interview de Gilles MILLEVILLE, président du C.E.G.D. qui a déjà vécu une révolution numérique.

Le C.E.G.D. c'est le Centre d'Études Généalogiques du Douaisis. L'association propose, depuis un moment déjà, plusieurs innovations sur son site : http://www.lecegd.fr

Quel intérêt le conseil d'administration de l'association a-t-il trouvé à mettre en ligne (à destination des adhérents seulement) vos publications ?

- Le C.E.G.D. comptait 385 adhérents en 2004, la meilleure période de son histoire. Ce nombre d'adhérents n'a ensuite cessé de décroître jusqu'en 2013, année noire où moins de 200 adhérents nous ont fait confiance. Aujourd'hui, 322 adhérents ont payé leur cotisation. En 2016, 60 nouveaux adhérents nous ont rejoints. En 2017, ce sont 60 nouveaux autres généalogistes qui ont intégré nos rangs.

Le phénomène est étonnant quand la plupart des autres associations se plaignent de la désaffection de leurs adhérents.

Plusieurs explications peuvent être avancées mais force est de constater que le regain d'attractivité du C.E.G.D. est directement lié à son offre numérique originale. La mise en ligne de notre revue puis de nos publications, décidées par notre conseil d'administration en 2014, correspond à cette hausse du nombre d'adhérents.

Qu'est-ce qui a déclenché ce changement de politique ?

- C'est bien sûr la volonté de moderniser notre offre et de la rendre accessible au plus grand nombre.

Sa mise en œuvre demande un investissement-temps non négligeable, comment avez-vous procédé ?

- Le fait d'être nouvellement en retraite et de travailler en couple arrange bien des choses. Forcément la première mise en place est chronophage…

Quelqu'un est-il désigné pour mettre en ligne au fur et à mesure les nouveaux documents ? A-t-il des compétences particulières en informatique ?

- C'est moi, autodidacte en informatique, qui met en ligne les documents.

A-t-il été nécessaire de demander l'autorisation des auteurs pour diffuser leurs travaux sous cette forme ?

- Non, les auteurs « donnent » leurs ouvrages à l'association. Ils sont contents d'avoir une meilleure lisibilité correspondant mieux au temps passé à les réaliser.

La consultation des ouvrages sur Internet sonne t'elle le glas des publications papier ?

- Non, pas du tout. Il y a toujours des lecteurs qui préfèrent la version papier. La version numérique n'est pas là pour remplacer la version papier. Elle amène quelques avantages : la possibilité d'un stockage avantageux, la possibilité d'une consultation là où on se trouve, à n'importe quel moment de la journée, sur ordinateur mais aussi sur tablette, voire sur smartphone.

Avez-vous constaté une baisse de fréquentation des permanences qu'on pourrait lier à la présence en ligne des publications ?

- La baisse de fréquentation constatée lors des permanences n'est pas liée à notre mise en ligne des publications. Elle existait bien avant. Les adhérents qui potentiellement peuvent fréquenter les permanences (cela en fonction de leur lieu de résidence) ne représentent qu'un tiers des membres du CEGD. Les autres habitent trop loin. L'accès numérique est pour eux un vrai progrès.

Vous proposez vos propres publications à consulter en ligne, non téléchargeables, qu'en est-il des autres ouvrages de votre bibliothèque ?

- Nos publications sont imprimables et téléchargeables mais ne sont pas toutes accessibles gratuitement. Un achat de Pass est parfois nécessaire. Les autres ouvrages de notre bibliothèque ne peuvent pas être mis en ligne actuellement. Ces publications appartiennent aux associations qui les ont publiées et sont protégées par l'encadrement du droit de copie. Une réflexion est cependant engagée avec d'autres présidents d'associations à ce sujet. A voir sur quoi débouchera cette réflexion…

Adhérer au C.E.G.D. ?

C'est toujours la certitude
d'obtenir des cadeaux,
des surprises ...**des exemples ?**

Les contrats de mariage du Tabellion de Douai
(de 1710 à 1736) par **Nelly DUPUIS** (+)

Les contrats de mariage du Tabellion de Bouchain
(de 1613 à 1736) par **Nelly DUPUIS** (+)

L'ensemble des relevés d'Henri PLANQUE (+)
(130 publications !)

Anciens héros de 1ère ligne - 2 tomes
par **Jean GOURSAUD**

Hornaing - (N.M.D. 1803 à ...)
par **Francis COQUEAU**

1653 contrats du Tabellion de Lille
1231 fiches de lignée
218 actes notariés divers (au 23/08/2017)

Cadeau 2018 : Douaisis-Généalogie
du n° 01 au n° 84 !

Accès gratuit, via Internet, pour nos adhérents

Vous avez choisi d'utiliser Calaméo (Cf. Castelo-Lillois n°3 page 45) en version payante. Quels avantages y trouvez-vous et avez-vous examiné d'autres offres ?

- L'avantage réside dans le nombre de publications susceptibles d'être stockées chez Calaméo. L'absence de publicité est aussi bien agréable. Le choix de Calaméo a été dicté par le fait que la revue municipale de Douai utilise ce vecteur de diffusion. Après un essai avec la version Premium, nous sommes rapidement passés à la version Platinium offrant plus de possibilités.

Qu'est-ce qui vous a fait choisir cette option plutôt que la mise en ligne d'une base de données des dépouillements ?

- Le côté pratique essentiellement. Pas de problèmes techniques à rencontrer. Sécurité de l'archivage, sécurité du système. La facilité d'utilisation est un vrai atout pour l'administrateur mais aussi pour le lecteur.

Techniquement, comment êtes-vous passés de publications que vous possédiez uniquement au format papier (les dépouillements d'Henri Planque par exemple) et de celles au format informatique, aux publications en ligne ?

- Tout simplement en scannant les ouvrages puis en les compilant au format pdf.

Une version téléchargeable de vos publications (sous forme de Pass Publication) et de votre revue est également possible. Ne craignez-vous pas leur redistribution sauvage ?

- Nous tablons sur l'honnêteté des utilisateurs mais nous pouvons aussi vérifier les utilisations intempestives des codes d'accès. La crainte de la redistribution sauvage est cependant une idée rétrograde… La copie a toujours existé ! Tout le monde peut avoir maintenant chez lui une imprimante, un scanner faisant fonction de photocopieuse. Ne soyons pas naïfs, les ouvrages généalogiques au format papier, dans leur intégralité ou au moins en partie, sont depuis longtemps « photo-co-pillés ». Évidemment, ce pillage est une catastrophe pour les associations qui voient là une perte de revenus conséquente.

Je vois et j'entends déjà une partie des « généalogistes » qui lèvent les bras au ciel en hurlant le fait que les associations ne pensent qu'à faire de l'argent… Et bien oui, c'est vrai, les associations pensent à faire de l'argent !… car sans argent, les associations disparaissent… et les hurleurs se retrouvent penauds, sans structure amenant sur le marché de nouvelles sources. Oui, il faut de l'argent pour faire tourner une association : l'accueil lors des permanences a un coût, la fabrication des ouvrages a un coût, l'ordinateur a un coût, l'accès à Internet a un coût, le site Internet a un coût, l'envoi des revues, des publications, des courriers, cela a un coût. On peut aussi chiffrer les locations, l'entretien, le stockage, les achats pour la bibliothèque, les déplacements, les frais de représentation. Stop, j'arrête là. Continuellement, on entend les hurleurs avançant le fait que les associations « profitent » du travail des bénévoles en le vendant. Ce sont souvent les mêmes qui crient « Y'a qu'à… » mais qui ne font pas grand-chose de leur côté pour faire avancer le système.

Y a-t-il d'autres évolutions ou mises en ligne prévues ?

- Nous sommes en perpétuelle interrogation pour pérenniser notre association. Les recherches généalogiques ont tellement évolué ces dernières années qu'il est difficile d'imaginer ce qu'elles seront demain. La généalogie du XXI^{e} siècle reste à inventer. Je rêve d'une bibliothèque numérique virtuelle à proposer aux adhérents !

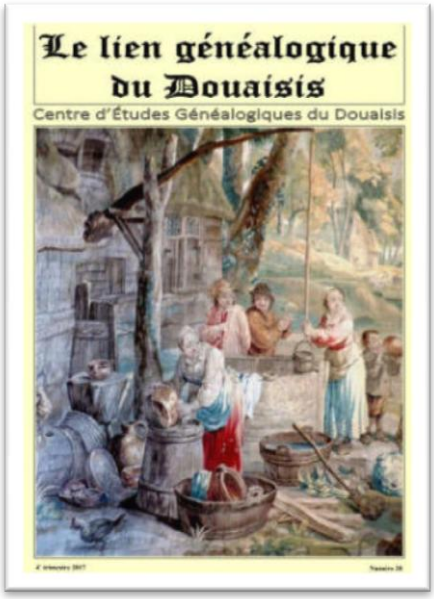

Votre revue trimestrielle "Le lien généalogique du Douaisis" est proposée soit en version numérique (en couleurs, avec des bonus) soit en version noir et blanc au format papier. Quelle proportion d'adhérents choisit l'une ou l'autre formule ?

- Cette présentation n'est pas exacte. Nos adhérents ont tous l'accès à la version numérique et reçoivent normalement chez eux la version papier. Par choix personnel, certains ne souhaitent pas recevoir la version papier (choix écologique, facilité de stockage, etc.). Ce choix est bien sûr une aubaine pour l'association qui fait ainsi l'économie des frais d'impression et d'expédition.

La proportion des lecteurs ayant choisi de lire la revue uniquement par le canal numérique augmente mais ne représente qu'un cinquième de nos adhérents. L'âge des membres y est certainement pour quelque chose. Beaucoup de généalogistes actuels ne maîtrisent pas forcément l'informatique et la réception de la revue papier les rassure beaucoup même s'ils vont également consulter ensuite la revue numérique.

Vous proposez d'indexer les tables décennales du Douaisis et de numériser le notariat du même secteur, pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

- La vivacité d'une association se mesure facilement aux documents nouveaux qu'elle propose et qu'elle met sur le marché. Le C.E.G.D. a ainsi photographié la totalité des actes du Tabellion de Douai archivé aux Archives Départementales de Lille pour la période d'avant 1693. Cela représente près de 140 000 photos, aujourd'hui recadrées, classées, archivées et disponibles facilement pour une transcription aisée.

Ce travail de transcription est en cours. Le CEGD a publié dernièrement les contrats de mariage de 1690 à 1693 puis ceux de 1680 à 1689. La suite est en préparation et il y a de quoi faire pendant un certain temps !

Le rôle d'une association est d'effectuer ce travail qui semble au départ insurmontable. Il faut commencer le travail et ne pas se décourager devant l'ampleur de la tâche. Il y a bien quelqu'un qui le finira certainement un jour. Chaque généalogiste débutant a pu profiter des travaux de ses prédécesseurs. A lui de renvoyer l'ascenseur aux futurs passionnés dès qu'il le pourra.

L'indexation des tables décennales répond à la volonté d'avoir une base solide, crédible, dépourvue le plus possible d'erreurs véhiculées constamment sur le Net et reprises continuellement par des internautes peu scrupuleux. Le travail avance lentement mais il avance. Ne désespérons pas de pouvoir le mettre un beau jour à la disposition de nos adhérents !

Un mot sur l'ouvrage Cétukité ?

- Cétukité est un ouvrage novateur, une initiation à la généalogie adressée aux enfants de 8 à 12 ans. L'objectif est bien sûr d'inoculer le virus de la généalogie aux plus jeunes sous la forme d'un cahier d'activités amenant du lien entre les générations. A ma connaissance, rien de semblable n'existait avant sa publication. Avec un peu de fierté, nous pouvons assurer que c'est un best-seller parmi les ouvrages traitant de généalogie. Jugez : plus de 2500 exemplaires diffusés dans le Douaisis ! Avec ce support pédagogique, de nombreuses communes ont pu proposer aux enfants de faire un peu de généalogie lors de leurs activités périscolaires. L'idée semble avoir été reprise et j'ai vu fleurir depuis d'autres ouvrages de la même veine.

Sur le contenu de votre site ?

- Notre site, c'est un peu la vitrine de l'association. On pousse la porte et on entre au C.E.G.D.. De nombreux nouveaux adhérents nous découvrent en passant par notre site. Les mises à jour sont assez régulières. Il s'agit d'apporter du neuf ! Le visiteur occasionnel doit avoir envie d'y revenir. L'habitué doit y trouver facilement tout ce dont il a besoin. Le C.E.G.D. développe son site de façon tout à fait personnelle, sans être lié à un quelconque logiciel imposant une mise en page rigide et standardisée. L'essentiel n'est pas dans la mise en forme (même si celle-ci a son rôle à jouer), l'essentiel est dans ce qu'on y trouve.

Les adhérents ont ainsi accès gratuitement, en utilisant un code et un identifiant personnels, à des ressources « Spécial adhérent » : par exemple les contrats de mariage du Tabellion de Douai de 1710 à 1736, les 123 relevés réalisés par Henri Planque, des centaines d'actes notariés, des ouvrages offerts par certains adhérents, etc.

Le site propose également à nos adhérents d'accéder à toutes nos publications sous la forme de Pass numériques. Chacun de nos ouvrages, même le plus récent est ainsi disponible au tarif très attractif de 5,00 euros. D'autres Pass permettent d'obtenir des ouvrages à 1,00 euro !

D'autres associations ont abordé la question du renouvellement de leur mode de fonctionnement. Citons, par exemple :

- Le Cercle Généalogique de la Vallée de la Lys (Merville) qui propose des relevés en ligne ainsi que sa revue en téléchargement www.cgvl-merville.com
- Le Groupement Généalogique de la Région du Nord avec la mise en ligne de bases de données : généalogie et dépouillement de registres paroissiaux, un service d'aide à distance pour les adhérents lointains et les projets dans le courant de l'année d'une bibliothèque virtuelle qui permettra aux adhérents de pouvoir accéder aux ouvrages ainsi que la revue "Nord Généalogie" à lire en ligne. www.ggrn.fr
- La Société d'Histoire de Comines-Warneton et de sa région dont le site Internet vient d'être revu avec mise à disposition gratuite pour tous de la base de données des registres paroissiaux, d'état civil, la liste de plus de 77 000 faire-part de décès et autres sources. Une consultation de la liste de plus de 230 000 articles ou livres de sa bibliothèque et qui envisage la mise en ligne d'articles d'histoire locale extraits des Mémoires annuelles ou inédits. A noter que l'association a physiquement déménagée. www.shcwr.net

Il faut à la fois à tenir :

- La modernisation des moyens utilisés en raison de l'éloignement des membres et de leurs horaires qui ne sont pas forcément ceux des associations.
- Le maintient de ressources papier pour ceux qui n'ont pas de facilités avec Internet.
- L'originalité des documents exploités. On ne peut plus se contenter des registres paroissiaux qui sont maintenant en ligne. Même si leur indexation et déchiffrement est un plus qu'offrent les associations.
- La continuité des ressources financières car qui dit modernisation dit appareillage moderne, location d'espace web et toujours l'achat de documentation mutualisée etc.